

CONVOCATION FAITE
LE 2 AVRIL 2021

AFFICHAGE
LE 15 AVRIL 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2021

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - : -

L'an deux mil vingt et un, le treize avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian DELESGUES, Maire.

Le nombre de Conseillers s'élève à quatorze.

Étaient présents :

CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine, THOMAS Corine, TOUZERY Jean-Pierre.

Absent avec procuration : /

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire de séance : Sandrine SENOTIER

- : - : - : - : - : - : -

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-huit heures et demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021.

Aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART AU CONSEIL DE L'ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR

I - BUDGET - FINANCES - ASSURANCES - SUBVENTIONS

- I-1) Compte de gestion 2020 ;
- I-2) Compte administratif 2020 ;
- I-3) Affectation des résultats 2020 ;
- I-4) Vote des taxes 2021 ;
- I-5) Budget primitif 2021 ;
- I-6) Répartition des subventions versées aux organismes privés 2021 ;
- I-7) Mobilité douce - demande de subvention auprès de la Région (Pays Sancerre Sologne) ;
- I-8) Admission en créances éteintes pour un montant de 335,06 € ;
- I-9) Attribution des marchés pour l'agrandissement des vestiaires du stade de rugby.

II - VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

- II-1) Rapport d'activité 2020 du Pays Sancerre Sologne.
- II-2) Adhésion à l'ARELFA

Questions et informations diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 13 avril 2021

DELIBERATIONS

I - BUDGET - FINANCES - ASSURANCES - SUBVENTIONS

I-1) Compte de gestion 2020

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 du Comptable Public. Le résultat, identique au compte administratif 2020 de la Commune, se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
INVESTISSEMENT	226 662,88 €	74 131,88 €	- 152 531,00 €
FONCTIONNEMENT	1 339 864,79 €	1 550 045,54 €	210 180,75 €
	1 566 527,67 €	1 624 177,42 €	57 649,75 €

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion 2020.

I-2) Compte administratif 2020

La présidence de la séance est confiée au doyen d'âge, Christian CARRE, qui présente le compte administratif.

Monsieur le Maire ne devant pas participer au vote, il se retire momentanément.

Le Président présente le compte administratif 2020 dont les résultats s'établissent schématiquement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
INVESTISSEMENT	226 662,88 €	74 131,88 €	- 152 531,00 €
FONCTIONNEMENT	1 339 864,79 €	1 550 045,54 €	210 180,75 €
	1 566 527,67 €	1 624 177,42 €	57 649,75 €

Par suite, le Président de séance propose au Conseil d'approuver le compte administratif 2020 dressé par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2020.

-- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

-- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

I-3) Affectation des résultats 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020, soit 719 058,94 € :

- à la section d'investissement du budget primitif 2021 pour un montant de 85 084,84 € (compte recettes 1068) ;
- à la section de fonctionnement du budget primitif 2021 pour un montant de 633 974,10 € (compte recettes 002) ;

Il est proposé de reporter le déficit cumulé d'investissement (- 76 571,54 €) au compte 001 de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

DECIDE de l'affectation des résultats 2020 telle que présentée ci-dessus.

I-4) Vote des taxes 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le nouveau taux d'imposition issus de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation et à la perception pour la commune de la part départementale de la taxe foncière bâtie.

Les taux bien que différents correspondent à un maintien des modalités d'imposition existantes, sans augmentation.

	Taux 2020	Taux 2021	Produit fiscal
			Prévisionnel 2021
Taxe d'habitation	21.22 %		
Taxe foncière (bâti)	17,81%	37,53 %	663 155 €
Taxe foncière (non bâti)	26,69%	26.69 %	20 311 €
Cotisation foncière des entreprises	21,89%	21,89%	73 178 €
TOTAL PRODUIT FISCAL PREVISIONNEL			756 644 €

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

DE FIXER les taux d'imposition 2021 tels que présentés ci-dessus.

I-5) Budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021, lequel a été examiné par la commission des Finances le 30 mars 2021 et par la commission des Travaux le 25 mars 2021.

Le vote du Budget primitif 2021 s'effectue par chapitres.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ADOPTÉ le budget primitif 2021.

I-5) Répartition des subventions versées aux organismes privés 2021

Monsieur le Maire présente la répartition des subventions aux organismes privés proposée pour 2021.

Amicale des donneurs de sang	300 €
Association Imaginons	160 €
Association Sportive Scolaire École Primaire.....	1 200 €
Association Sportive Scolaire École Primaire (arbre Noël)	235 €
Bibliothèque municipale M. Genevoix	1 135 €
Association Des amis de la Bibliothèque du cher.....	250 €
Comité des Fêtes de Saint-Satur	3 000 €
Coopérative École Maternelle	250 €
Délégués Départementaux de l'Education Nationale	50 €

FNATH Accidents du travail canton de Sancerre.....	100 €
Le Souvenirs Français.....	200 €
Rugby Sancerrois	3 000 €
Sancerre Running	100 €
Société de chasse « Coq du roc »	200 €
Société Sportive 4 S	1 000 €
Tennis-Club Sancerre-Saint-Satur	1 500 €
Association Saint-Roch	1 000 €
Association Vivre Notre Loire	100 €
FCVS (Football Club Verdigny Sancerre)	1 000 €
Association Les Biquins	150 €

Total subventions attribuées 14 930 €

L'enveloppe globale du compte 6574 est de 30 000 €.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE la répartition des subventions accordées au titre de l'article 6574 ci-dessus présentée.

I-6) Mobilité douce - demande de subvention auprès de la Région (Pays Sancerre Sologne)

La commune a travaillé avec le Pays Sancerre Sologne sur les besoins d'équipements pour permettre l'accueil des cyclotouristes, mais aussi développer la pratique cycliste sur le territoire. Il en est ressorti la nécessité d'implanter sur la commune de Saint-Satur, point majeur du circuit de la Loire à Vélo, un « pôle vélo » qui proposerait des services aujourd'hui indispensables à l'accueil de qualité des cyclotouristes.

La commune prévoit l'installation de deux abris vélos avec appuis vélos installés sur le territoire de la commune au niveau de chacune des écoles (Place de la République et rue Eugène Audonnet).

Le coût du projet du mobilier est estimé comme suit :

Nature des Travaux	Dépense HT
Abris vélo Place de la République	6 553 €
Abris vélo rue Eugène Audonnet (école élémentaire)	6 553 €
Total de l'opération HT	13 106 €
Total de l'opération TTC	15 727,20 €

Le plan de financement de l'acquisition du mobilier du programme global est le suivant :

Financier	Pourcentage	Montant HT
ALVEOL	60 %	7 863,60 €
Région - Pays Sancerre Sologne	20 %	2 621,20 €
Commune	20 %	2 621,20 €
TOTAL		13 106 €

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de la réalisation du programme d'acquisition de matériel pour le pôle vélo et d'abris vélos rue Audonnet et Place de la République ;

ARRETE les modalités de financement de ces travaux telles que présentées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région et du Pays Sancerre Sologne.

I-7) Admission en créances éteintes pour un montant de 335,06 €

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29 ;
- l'information de créances éteintes de la trésorière en date du 2 mars 2021.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement (exemple : liquidation judiciaire, dossier de surendettement...).

Sur proposition de M. le Trésorier, M. le Maire propose de reconnaître en créances éteintes les produits pour un montant de 335,06 € comme suit :

Année	Titre	Redevable	Montant	Total	Motif
2019	561	PRETET Priscilla	45,36 €	198,14 €	Jugement Du 15 mai 2018
2019	657	PRETET Priscilla	33,48 €		
2020	101	PRETET Priscilla	109,20 €		
2020	160	PRETET Priscilla	74,11 €		
2020	247	PRETET Priscilla	72,91 €		

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de reconnaître en créances éteintes les produits pour un montant de 335,06 € suivant le détail indiqué ci-dessus ;

IMPUTE les créances éteintes au compte 6542.

I-8) Attribution des marchés pour l'agrandissement des vestiaires du stade de rugby

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le code de la commande publique ;

Historique :

Sous l'impulsion du Club de Rugby Sancerrois, la Commune de Saint-Satur a souhaité s'engager dans un programme de réfection et de modernisation des infrastructures sportives dénommées « terrains de rugby ». Ces installations communales qui sont principalement à disposition du Club de Rugby Sancerrois, sont aussi utilisées par les écoles, le centre de loisirs et par d'autres associations ou des habitants de la commune. Leur rénovation et la mise aux normes s'avèrent donc indispensables.

Ce projet prévoit l'agrandissement et la mise aux normes des vestiaires permettant la création d'un vestiaire pour les féminines et les arbitres et l'installation de WC pour les personnes à mobilité réduite.

Actuellement les infrastructures ne permettent pas de mettre à disposition un vestiaire pour les féminines qui doivent par conséquent utiliser le vestiaire arbitre de 5 m² pour se changer et se doucher. La création d'un vestiaire dédié permettra un accueil convenable des féminines et par conséquent le développement de la pratique féminine.

Le projet permettra aussi la création d'une toilette pour les personnes à mobilité réduite et donc une mise en accessibilité des infrastructures.

Ces travaux sont financés à hauteur de 80% par l'obtention de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Région.

Ce projet a fait l'objet d'un appel à concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée qui conduit aujourd'hui à l'attribution des lots.

Monsieur le Maire a confié l'analyse des offres au maître d'œuvre.

Monsieur le Maire a décidé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses conformément au classement des offres proposées dans le rapport d'analyse et de déclarer les lots 1, 2, 3, 5, 7 fructueux.

Ont été retenues comme économiquement les plus avantageuses les offres suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 1 - Démolition-VRD-Gros œuvre	SARL FAMILIALES FINO 6 Les Bruyères 18300 CREZANCY-EN-SANCERRE	33 167,80 €	39 801,56 €
Lot 2 - Charpente couverture	SAS William GUILLAUMOT 16 rue du Pré de Chappes 18300 SAINT-SATUR	9 897,38 €	11 876,86 €
Lot 3 - Menuiseries Extérieures	SAS MIROITERIES DU BERRY 4 rue Isaac Newton 18000 BOURGES	10 567,40 €	12 680,88 €
Lot 4 - Plâtrerie - Peinture	<u>INFRUCTUEUX</u>		
Lot 5 - Carrelage Faïence	SARL FAMILIALES FINO 6 Les Bruyères 18300 CREZANCY-EN-SANCERRE	4 331,29 €	5 197,55 €
Lot 6 - Plomberie	<u>INFRUCTUEUX</u>		
Lot 7 - Electricité	EURL Olivier GAUCHERON 375 avenue Nationale 18300 SANCERRE	3 895 € variante retenue : + 615 €	4 674 € Variante retenue : + 738 €

Le montant total des travaux attribués s'élève à 62 473,87 € HT, soit 74 968,85 € TTC pour une estimation de 66 350,20 € HT.

Une nouvelle consultation a été engagée auprès de trois entreprises pour chacun des lots infructueux.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ TRAVAUX RUE AMAGAT

Cher Ingénierie des Territoires est venu présenter en mairie une estimation globale des travaux de réfection de la rue Amagat.

Pour une réfection complète de la voirie, avec enfouissement de réseaux, le coût estimatif des travaux est de 390 000 € TTC à charge de la commune (600 000 € avec les travaux de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement).

Monsieur NOEL prend contact avec le SDE 18 pour travailler sur les possibilités d'enfouissement des réseaux secs.

Le recours à un maître d'œuvre est nécessaire pour la conception et le suivi de ces travaux.

Il convient de travailler le plan de circulation en parallèle.

Il sera probablement nécessaire de phaser les travaux.

Des réunions de quartier seront organisées lorsque le projet aura été travaillé.

➤ CAMPING

Des rendez-vous sont pris avec FLOWER CAMPING le 27 avril 2021 et 1000 lieux du Berry le 14 avril 2021 pour travailler sur le devenir du camping.

Monsieur le Maire propose d'avoir une approche globale pour nos travaux d'aménagement du camping, du port et de la pointe.

➤ DEFIBRILATEURS

Monsieur le Maire fait part d'un don de 4500 € de l'Union Musicale pour le financement de l'acquisition et la maintenance de 2 défibrillateurs qui seront installés au Centre Socio-Culturel et à l'école maternelle.

➤ MAIRIE

Le coût de l'opération de réfection de la mairie est estimé à :

Réhabilitation de la mairie	HT	TTC
Coût total de l'opération	923 200 €	1 107 840 €
étude thermique et pré-étude	12 200 €	14 640 €
honoraires et divers	111 000 €	133 200 €
travaux	800 000 €	960 000 €

La Préfecture nous a fait part de l'octroi d'une subvention à hauteur de 52,6 %

Le plan de financement est donc le suivant :

Réhabilitation de la mairie	HT
Région	68 000 €
SDE18	12 000 €
Etat - DSIL	479 127 €
Fonds propres	240 873 €
	923 200 €

Monsieur le Maire propose de réaliser la consultation pour retenir le maître d'œuvre qui travaillera sur le projet d'aménagement.

Ce projet devra prendre en compte la limitation des coûts d'investissement et l'optimisation des salles disponibles pour permettre la location de celles-ci.

Il convient de déménager la mairie dans d'autres locaux le temps des travaux. Plusieurs possibilités peuvent être étudiées : à côté de la poste des locaux sont vides, location d'Algéco derrière l'Abbatiale, louer une maison...

M. TOUZERY propose d'acquérir l'ancien PMU pour y aménager la mairie temporairement et lui trouver ensuite une autre destination.

M. le Maire propose d'étudier toutes les possibilités en parallèle.

➤ **POSTE**

Des travaux seront réalisés à la Poste pour la transformer en Maison France Services, entraînant la fermeture des locaux quelques temps.

➤ **FASS - PISCINE**

Monsieur le Maire fait part de l'organisation d'une visite par EDF des sites de la FASS et de la piscine pour étudier les possibilités d'investissement de leur part.

➤ **SILOS**

Monsieur le Maire a rencontré Mme la Secrétaire Générale de Préfecture qui souhaite qu'AXEREAAL soit relancé sur les éléments qu'ils devaient fournir.

➤ **CENTRE DE VACCINATION**

Mme Christina CHARTRON a été recrutée comme secrétaire du centre de vaccination jusqu'à l'été.

Mme FOURNIER indique que le CCAS a pu inscrire 75 personnes pour les vaccinations. Commune Saint-Satur et mairie très à l'écoute pour les vaccins.

➤ **CHEMIN DES CONDUITS**

Mme COQUERY demande si le notaire a fait parvenir son coût estimatif pour les actes de reprise du chemin des Conduits.

➤ **MESURE VERTE**

Mme MAITREPIERRE propose la création d'un composteur pour les déchets des services municipaux.

➤ **PISTE CYCLABLE**

M. CARRE fait part du mauvais état d'entretien de la route touristique de l'ancienne gare jusqu'à la Cabarette qui n'a jamais été entretenue. La piste se dégrade de plus en plus. Les barrières ont été cassées volontairement.

M. CARRE demande depuis plusieurs années que des travaux soient faits et qu'on installe des panneaux « interdit à tous véhicules motorisés ». Des plots en ciment avaient été installés pour

empêcher la circulation des véhicules qui ont été retirés. Des barrières ont aussi été retirées suite à un accident mortel.

M. CARRE indique que soit on entretient cette piste, soit on la supprime.

Cette piste sert pour les piétons et les cyclistes, mais elle sert actuellement aussi pour les véhicules.

M. CARRE donne sa démission de la commission tourisme si rien n'est fait sur ce chemin.

Mme FOURNIER indique qu'il y a des priorités et des choix à faire.

M. CARRE souhaite qu'il soit remis sur la partie de gauche, à aller vers la Cabarette, des éléments pour empêcher les véhicules. Il faudrait aussi mettre des panneaux.

M. le Maire propose d'enlever les barrières cassées et de remettre des rochers pour empêcher les véhicules.

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h10

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Et ont signé les membres présents :